



Panique au ministère **Opération communication... pour tentative d'étouffement?**

Le Ministère s'inquiète des fortes mobilisations des 19, 30 mars, des actions locales et de la grève du 4 avril. Il reçoit les organisations syndicales dans des réunions bilatérales. Vous trouverez ci-dessous des informations issues de la réunion entre le Ministère et la CGT Educ'Action sur les EPFS (Etablissement Public des Savoirs Fondamentaux).

Cette réunion était dirigée par la conseillère sociale de Blanquer, avec la DGESCO, la DGRH et le conseiller en charge du suivi de la loi au parlement.

La CGT a dénoncé le calendrier qui fait que cette discussion a lieu après le vote en première lecture et l'apparition de la mesure via un amendement. On a le sentiment d'une improvisation et d'une urgence "à lâcher du lest" face à une situation tendue et des propositions qui créent une mobilisation chez les collègues, chez les parents et chez les élu-es. **La confusion est telle que les différents interlocuteurs du Ministère se contredisent.**

Une discussion surréaliste où on se rend compte qu'ils ne maîtrisent absolument pas le dossier et les objectifs à atteindre. On se rend compte aussi d'une certaine méconnaissance du projet de loi car au moment où nous évoquons l'article 18 et le rôle des Conseils d'Administrations des collèges et son enjeu sur la question des EPSF, il y a comme un vide et une découverte... Ils reconnaissent qu'il reste encore énormément à faire après la loi avec tous les décrets d'application...

On nous annonce toujours une loi applicable à la rentrée de septembre ce qui semble irréaliste au regard de tous les obstacles à dépasser...

Les EPFS (Etablissement Public des Savoirs Fondamentaux) ne sont plus une expérimentation. Si la conseillère sociale utilise ce terme, il est retoqué par le conseiller en charge du projet de loi... Cette proposition inscrite dans la loi va permettre la poursuite des expérimentations déjà en place sur le territoire. Pourtant, l'administration reconnaît aussi à demi-mots que la situation de Rennes, qui "expérimentait" ce dispositif est chaotique...

Nous demandons alors si des études et des évaluations sur la quantité d'écoles concernées et sur les résultats ont été effectuées. Et là, silence radio et incapacité flagrante et reconnue de répondre. Nous soulignons que la méthode est très regrettable.

La DGESCO réaffirme l'utilité du travail du conseil Ecole-collège pour faciliter le travail des équipes pédagogiques autour de projets... L'accent est clairement mis sur le cycle III et le « continuum » pédagogique pour aider les jeunes collégiens à s'insérer dans un environnement hostile. L'administration souligne aussi la liberté donnée aux équipes d'organiser l'établissement et les classes comme elles souhaitent (aménagement d'horaires, de répartition des classes et des moyens...).

Il s'agit bien de renforcer la territorialisation de l'Ecole :

Le ministre assume, il "ne veut pas d'un modèle universel et veut juste permettre des dynamiques locales". **Le pilotage ainsi que la maîtrise d'œuvre ne serait plus du ressort du MEN mais bien des collectivités territoriales.** A l'écoute des arguments et des objectifs, il apparaît clairement que le ministère souhaite élargir les protocoles ruralité qui existent déjà : pérennité en zone rurale, réseaux d'écoles et d'établissements...

Quel avenir pour les directeur-trices des écoles qui entreront dans les EPSF ? Quel avenir des autres directeur-trices ? Quel statut et quelles missions ?

En ne traitant que de la question de l'avenir des directeurs et directrices, le Ministère tente le désamorçage : "Il n'est pas question de supprimer les postes de direction d'école" parce que le lien qu'ils-elles ont est indispensable dans les écoles. Il annonce que les EPSF ne vont toucher qu'une faible part dans l'EN [dans un 1er temps ?]. Après relance de notre part, on nous dit que même dans les EPSF, les directeur-trices resteront sur les sites des écoles comme actuellement, avec quotité de moyens et de décharge calculés de la même façon...

... Mais, sur la question du statut de personnel de direction du premier degré, c'est le grand flou... Ils tâtonnent. Hésitation entre statut et recrutement de personnel de direction, personnel équivalent à direction SEGPA, PE aux fonctions de direction ou le détachement... Tout est possible...Quant au devenir des conseils d'écoles, du budget ...

En définitive, beaucoup d'approximations qui ne permettent pas aujourd'hui de savoir ce que ce projet nous réservera ... Le ministère nous joue la carte de l'apaisement avec le maintien des directions d'école et le consensus obligatoire autour du projet pour mieux tenter de faire taire la colère qui monte.

A notre question : "a-t-on analysé le système trouvé des problèmes entraînant des difficultés de réussite des élèves? et du coup ces établissements seraient des solutions pour les dépasser ?". Aucune réponse!

La réponse de la CGT est claire : MOBILISATION !

Ne nous laissons pas endormir par des "belles" paroles.

Rien(ou si peu) dans cette loi Blanquer [l'article 1 sur la restriction de la liberté d'expression des personnels, les cadeaux aux écoles privées, l'obligation de mettre des drapeaux dans nos classes] n'est acceptable!

C'est l'ensemble de la politique Blanquer avec ses atteintes à nos conditions de travail et de mobilité, avec son mépris pour nos expertises professionnelles, avec ses réformes qui renforcent l'école du tri social qu'il faut combattre !



Le prochain rendez-vous de mobilisation est prévu ce jeudi 4 avril.

Les syndicats CGT, FSU, SUD et FO appellent à faire, dans le 1^{er} et le 2nd degré du jeudi 4 avril un prochain temps fort de mobilisations par la grève et la manifestation, pour obtenir l'abandon du projet de loi.

Assemblée Générale 9h30, à la maison des syndicats, place des terrasses de l'Agora

Manifestation Ile-de-France 14h, d'Opéra vers la Place de la République